



COMMUNIQUE DE PRESSE

PROCES FOURNIRET ET OLIVIER

Jeudi prochain s'ouvrira à Charleville Mézières le procès de M. Michel Fourniret et de son épouse Mme Monique Olivier. Au-delà de l'horreur que recouvre cette affaire, ce procès est le premier en France d'un couple « tueurs en série ».

La Voix De l'Enfant s'était constituée partie civile en cours d'instruction et sera au procès jusqu'à son terme. Si la Voix De l'Enfant est présente dans cette affaire c'est, en particulier, pour trois raisons :

La première, pour les victimes dont plusieurs étaient mineures. Soucieuse d'accompagner ces dernières afin qu'elles sachent qu'elles ne sont pas seules et que tout citoyen doit se sentir concerné et préoccupé par de tels faits et de telles souffrances, la Voix De l'Enfant est aussi présente pour rappeler qu'il y a des victimes qui n'ont pas la force de parler et qu'il est important de faire entendre leur voix. La seconde raison est que la Voix De l'Enfant tente également d'apporter, avec sa compétence propre, aux côtés d'autres professionnels et associations, des réponses adaptées aux dysfonctionnements relevés et qui ont empêché de prévenir de tels crimes. Enfin, la Voix De l'Enfant, qui agit depuis plus de 25 ans aux côtés d'enfants victimes de toutes formes de maltraitance et pour le droit à l'enfance, rappelle à cette occasion qu'elle a été amenée à participer aux travaux d'élaboration de la loi du 17 juin 1998 et à la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'application de cette loi en initiant, notamment, les Permanences et Unités d'Accueil Médico-Judiciaires en milieu hospitalier pour les enfants victimes de violences sexuelles.

Paris, le 26 mars 2008

Pour tout contact :

Me Isabelle STEYER - Avocat : 06 14 37 13 45

Me Etienne de RUFFI de PONTEVES – Avocat : 01 43 66 81 22

Mme Martine BROUSSE – Directrice : 01 40 22 04 22 ou 06 22 80 82 82

LA VOIX DE L'ENFANT
BP 301
75464 PARIS Cedex 10
Tél : 01 40 22 04 22
communication@lavoixdelenfant.org